

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 117**5 février 2003****SOMMAIRE**

ACM Global Investments	5570	Invecolux A.G., Luxembourg	5613
Air Puti Investment - API S.A.H., Luxembourg ...	5603	Lesiface S.A.H., Luxembourg	5616
Albael S.A., Luxembourg	5595	Lufar S.A.H., Luxembourg	5615
Alerion Lux S.A., Luxembourg	5584	Lupa Finances S.A.H., Luxembourg	5612
Bara Technology S.A., Ehlinge	5592	Lupa Finances S.A.H., Luxembourg	5612
Bara Technology S.A., Ehlinge	5593	Luxite Finance S.A.H., Kockelscheuer	5611
Bodycote Luxembourg Holdings & Co, S.e.n.c., Luxembourg	5601	Melio Luxembourg International, S.à r.l., Munsbach	5576
Bodycote Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5597	Melio Luxembourg International, S.à r.l., Munsbach	5577
C & M - Capital and Management S.A., Luxembourg	5589	Merym S.A., Esch-sur-Alzette	5584
Cat Umbrella Sicav, Luxembourg	5613	Nagro S.A., Luxembourg	5615
Cedar Fund	5570	New Millennium Advisory S.A., Luxembourg ...	5610
(The) Century Fund Sicav, Luxembourg	5605	New Millennium Advisory S.A., Luxembourg ...	5611
(The) Century Fund Sicav, Luxembourg	5607	Nikky Investments S.A., Luxembourg	5614
Chriplan S.A., Luxembourg	5609	Noisette S.A.H., Luxembourg	5614
Columbus, Sicav, Luxembourg	5612	Novaprint S.A., Luxembourg	5592
Crédit Agricole Funds, Sicav, Luxembourg	5570	Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg	5586
Europimmo S.A.H., Luxembourg	5615	Novartis Investments, S.à r.l., Luxembourg	5588
Express Agence, S.à r.l., Grevenmacher	5596	Osiris Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg	5588
Fenice Investments S.A., Luxembourg	5580	Osiris Patrimoine, S.à r.l., Luxembourg	5589
Fidelimmo S.A., Mondercange	5579	Overseas Media Investments S.A., Luxembourg ..	5616
Fidelimmo S.A., Mondercange	5580	Participations et Services Intégrés - P.A.SI. S.A., Luxembourg	5591
Finplex S.A., Luxembourg	5598	Participations et Services Intégrés - P.A.SI. S.A., Luxembourg	5591
Fintad International S.A., Luxembourg	5575	Parvogest S.p.A., I-Como	5607
Fintad Securities S.A., Luxembourg	5585	Promag Bélux S.A., Steinfort	5578
First Estates Regional Organization S.A.H., Strassen	5589	Promag Bélux S.A., Steinfort	5579
Fixmer, S.à r.l., Luxembourg	5590	R.R.I. S.A., Luxembourg	5591
Foyer Sélection, Sicav, Luxembourg	5612	Rosh Trust International Holding S.A., Strassen ..	5585
Freileitungsbau, S.à r.l., Colmar-Berg	5593	Safina Finanz- und Beteiligungs AG, Luxembourg	5590
Freileitungsbau, S.à r.l., Colmar-Berg	5595	Safina Finanz- und Beteiligungs AG, Luxembourg	5590
Frexpo Holding S.A., Luxembourg	5600	Safina Finanz- und Beteiligungs AG, Luxembourg	5590
Heintz Van Landewyck Production, S.à r.l., Luxembourg	5592	Selini S.A., Luxembourg	5599
Heintz Van Landewyck, S.à r.l., Luxembourg	5595	Shroff Investment S.A., Luxembourg	5602
Heintz Van Landewyck, S.à r.l., Luxembourg	5595	Société Financière de Trèves S.A., Luxembourg ..	5583
Heintz Van Landewyck, S.à r.l., Luxembourg	5596	Société Financière de Trèves S.A., Luxembourg ..	5583
Hofibel Investments Holding S.A., Luxembourg ..	5581	Soparlu Holding S.A., Luxembourg	5614
Hofibel Investments Holding S.A., Luxembourg ..	5582	Stoll Trucks, S.à r.l., Leudelange	5581
Ibfin Finance S.A., Luxembourg	5604	Stoll Trucks, S.à r.l., Leudelange	5581
Ibfin Finance S.A., Luxembourg	5605	Sügro Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	5611
Indocam Asian Portfolios, Sicav, Luxembourg ...	5570	Transports Armenio, S.à r.l., Luxembourg	5591
		Visitronics International S.A.H., Luxembourg ...	5616

ACM GLOBAL INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.

—
*Erratum concerning the 8th addendum to the management regulations of
 ACM GLOBAL INVESTMENTS describing the
 ACM GLOBAL INVESTMENTS - AMERICAN GROWTH PORTFOLIO*

The last paragraph of the 8th addendum to the management regulations of ACM GLOBAL INVESTMENTS describing the ACM GLOBAL INVESTMENTS - AMERICAN GROWTH PORTFOLIO shall be read as follows:

«The Management Company does not intend to declare dividends in respect of the AMERICAN GROWTH PORTFOLIO for any class of Shares. Therefore the net income and net realized profits attributable to the Shares will be reflected in the respective net asset value of the Shares.»

Dated 7th January 2003.

Management Company

Signatures

Custodian

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 83, case 4.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03046/260/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2003.

CEDAR FUND, Fonds Commun de Placement (en liquidation).

—
 DISSOLUTION

On November 28, 2002, GLOBAL FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (the Management Company), acting as management company to CEDAR FUND (the Fund), with the approval of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., acting as Custodian of the Fund, decided to liquidate the Fund.

The undersigned Management Company has finalised and approved the liquidation procedures.

All redemption and liquidation proceeds have been paid to the unitholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse des Consignations.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A., 1B, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach for a period of 5 years.

GLOBAL FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

The Management Company

Signature / Signature

MIZUHO TRUST & BANKING (LUXEMBOURG) S.A.

The Custodian

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2003, vol. 579, fol. 13, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05488/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2003.

CREDIT AGRICOLE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 68.806.

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.915.

—
 PROJET DE FUSION

In the year two thousand three, on the ninth of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Appeared:

Mr Giovanni Notarantonio, residing 114, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and

Mrs Céline Gutter, residing 25, rue de Metz, F-54400 Longwy,

acting as proxy in the name and on behalf of respectively:

CREDIT AGRICOLE FUNDS, a Luxembourg Société d'Investissement à Capital Variable, with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

and

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, a Luxembourg Société d'Investissement à Capital Variable, with its registered office at 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

on the basis of two proxies

which shall remain attached to the original of these minutes in order to be registered with this deed.

Who declared the following:

Whereas CREDIT AGRICOLE FUNDS (hereinafter «CAF»), is an undertaking for collective investment in transferable securities organised as a société d'investissement à capital variable under Part I of the Luxembourg law of 30 March 1988 existing as an umbrella fund with several portfolios (each a «Portfolio» or «Portfolios») all as described in the prospectus of CAF.

The different Portfolios of CAF comprise the following current Portfolios, the investment objectives and policies of which are described in the prospectus of CAF, those Portfolios which are not yet launched being launched on the Effective Day as defined hereafter:

Equity Portfolios

Global / Regional / Country Portfolios

Europe

Eurostocks

Europe Sector Selection

France

Germany

Global Equities

Iberia

Italy

Japan

North America

Nordic

Switzerland

United Kingdom

Asian / Emerging Markets Portfolios

Asian Growth

Asian Renaissance

Emerging Markets

Eastern Europe

Hong Kong*

Korea**

Latin America

Thailand**

Bond Portfolios

Convertible Bond Portfolios

European Convertible Bond

Smaller Companies / Sector Portfolios

Europe Smaller Companies

Japan Smaller Companies

North America Smaller Companies

US Value

Europe Equity Research

Europe Technology

Global Consumer***

Global Finance

Global Healthcare

Global Multimedia

Global Bonds Portfolios

Asian Income

Euro Bond

Euro Corporate Bond

Global Bond

Swiss Franc Bond

US Dollar Bond

US Liquidity Fund

Sterling Liquidity Fund

US Short Term Bond Fund

Emerging Debt / High Yield Bond Portfolios

Emerging Markets Debt

European High Yield Bond

Reserve Portfolios

Euro Reserve

USD Reserve

* This Portfolio is currently dormant and will be launched on the effective day of the Merger anticipated to be on 7 April 2003.

** These Portfolios are currently dormant and will be launched on 5 May 2003.

*** This Portfolio is currently dormant and will be launched on a subsequent date.

Shares of each Portfolio (except for the US Liquidity Fund, Sterling Liquidity Fund, US Short Term Bond Fund, Euro Bond and Euro Corporate Bond) are divided into 4 Sub-Classes, each with its own specific fee structure, dividend policy and minimum investment requirement, being the Institutional Sub-Class (Sub-Class I), the Private Sub-Class (Sub-Class P), the Classic Sub-Class (Sub-Class C) and the Classic S Sub-Class (Sub-Class S). The US Liquidity Fund, Sterling Liquidity Fund and US Short Term Bond Fund will only issue Shares of the Institutional Sub-Class. The Euro Bond and Euro Corporate Bond are divided into 5 Sub-Classes, being the Institutional Sub-Class (Sub-Class I), the Institutional Sub-

Class II (Sub-Class I (2)), the Private Sub-Class (Sub-Class P), the Classic Sub-Class (Sub-Class C) and the Classic S Sub-Class (Sub-Class S).

The Shares are further sub-divided into two categories, Distribution Shares and Accumulation Shares. Accumulation Shares are available for all sub-classes except in Institutional Sub-Class II while Distribution Shares are only available for the Private and Classic Sub-Classes and Institutional Sub-Class II.

Whereas INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS (hereinafter «IAP») is also an undertaking for collective investment in transferable securities organised as a société d'investissement à capital variable under Part I of the Luxembourg law of 30 March 1988 existing as an umbrella fund with two sub-funds (each a «Sub-Fund» or «Sub-Funds») all as described in the current prospectus of IAP. IAP currently only issues shares of the Hong Kong Sub-Fund («IAP Hong Kong»).

Shares of IAP Hong Kong are divided into two classes of shares Class A and Class B Shares, each with its own specific fee structure and minimum investment requirement. IAP Hong Kong has only accumulation shares.

A Hong Kong Portfolio will be created in CAF and launched on the Effective Date, which will have a similar investment policy and objective to that of IAP Hong Kong.

The Boards of Directors of the two Sicavs (the «Boards») propose a merger (the «Merger») of CAF and IAP in view of offering shareholders better investment opportunities and achieving certain economies of scale and relative cost savings by contributing the assets and liabilities of IAP to CAF Hong Kong.

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg have been designated by each of the two Boards of Directors to establish the reports on the Merger Proposal to the shareholders of IAP and CAF respectively, in accordance with Article 266 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies (the «Law»), as amended, for the purpose of their formal merger.

The proposed Merger is subject to the condition that IAP approve the present Merger Proposal at an Extraordinary General Meeting of shareholders, in conformity with Luxembourg Company law.

The Effective Day (as this term is hereinafter defined) of the Merger shall be the 7 April 2003, or such other day as decided by the Extraordinary General Meeting of shareholders of IAP.

Now therefore,

subject to the approval of the Merger and of the amendment of Article 29 last paragraph of the articles of incorporation of IAP by the shareholders of IAP deciding at an Extraordinary General Meeting of shareholders, the following Merger Proposal has been adopted:

1. On the date of effect anticipated to be 7 April 2003 (the «Effective Day») or such other day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting of shareholders of IAP and subject to the shareholders of CAF not requesting the convening of an extraordinary general meeting of shareholders pursuant to Article 264 of the Law, IAP in pursuance of Article 259 of the Law, shall contribute all its assets and liabilities to CAF.

2. In exchange for the contribution, CAF shall on the Effective Day issue shares to the shareholders of IAP as follows:

CAF shall issue to the shareholders of IAP Hong Kong without charge, shares without par value of CAF Hong Kong (the «New Shares») (including fractional shares up to three decimal places) in exchange for the contribution of all assets and liabilities of IAP, in registered form to the shareholders of IAP Hong Kong, on the basis of the shareholders' register of IAP on the Effective Day.

The New Shares will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of CAF Hong Kong for each share they own of the IAP Hong Kong being merged.

The New Shares will, on the Effective Day, be issued at the net asset value per share of the CAF Hong Kong prevailing on the Effective Day.

Shareholders of Class A of IAP Hong Kong shall receive accumulation shares of Classic Sub-Class in the CAF Hong Kong Portfolio.

As all shareholders of Class B of IAP Hong Kong qualify as institutionals they shall receive accumulation shares of Institutional Sub-Class in CAF Hong Kong.

If any investor would be reclassified by any competent authorities as non-institutionals this would have as a consequence that the entire sub-class be submitted to the taxe d'abonnement rate of 5 bp p.a.

Therefore, if it shall come to the attention of the Board of Directors that any investor in Class B does not or no longer qualify as institutionals such investor receives shares in Sub-Class C.

3. As from the Effective Day, all assets and liabilities of IAP shall be transferred to CAF into its Hong Kong Portfolio and for accounting purposes the operations of IAP will be considered as accomplished for the account of CAF Hong Kong.

4. As a result of the Merger, IAP shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

5. The shareholders of IAP shall automatically be registered in the share register of CAF and share confirmations relating to the registered shares of CAF Hong Kong shall be sent out to all former shareholders of IAP confirming their new shareholding in CAF Hong Kong.

6. Upon request, registered share certificates of CAF Hong Kong shall be issued by the Transfer Agent of CAF to the former shareholders of IAP so requesting in writing within 10 days from the Effective Day.

7. As from the Effective Day, shares of CAF Hong Kong attributed to shareholders of IAP shall in all respects have the same rights as those of the relevant Portfolios of CAF issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

The following documents are made available free of charge to the shareholders at the registered office:

(i) The merger proposal;

- (ii) the audited annual accounts of IAP at 31 December 1999, 31 December 2000 and 31 December 2001, unaudited semi-annual accounts as of 30 June 2002 and interim financial statements as of 1st October 2002;
- (iii) the audited annual accounts of CAF at 30 June 2000, 30 June 2001 and 30 June 2002;
- (iv) the reports of the Board of Directors of IAP and CAF, respectively, in accordance with Article 267 of the Law;
- (v) the special reports of the independent auditors of IAP and CAF respectively.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, as a result of this deed are estimated at approximately seven thousand Euro (7,000.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, civil status and residence, the said persons sign together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf janvier.

Devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Giovanni Notarantonio, demeurant à 114, avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg, et
Madame Céline Gutter, demeurant à 25, rue de Metz, F-54400 Longwy,

agissant en tant que mandataire au nom et pour le compte de respectivement:

CREDIT AGRICOLE FUNDS, une Société d'Investissement à Capital Variable Luxembourgeoise, ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg;

et

INDOCAM ASIAN PORTFOLIOS, une Société d'Investissement à Capital Variable Luxembourgeoise, ayant son siège social 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

en vertu de deux procurations

qui demeurent attachées à l'original de ce procès-verbal en vue d'être enregistrées avec celui-ci.

Qui ont déclaré ce qui suit:

Alors que CREDIT AGRICOLE FUNDS (ci-après «CAF») est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières organisé en tant que société d'investissement à capital variable, conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988, comme fonds à compartiments multiples avec différents portefeuilles d'actifs (chacun un «Portefeuille» ou les «Portefeuilles»), tel que cela est décrit dans le prospectus de CAF.

Les différents Portefeuilles de CAF comprennent les Portefeuilles suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus de CAF, ces Portefeuilles qui n'ont pas encore été lancés à la Date Effective étant lancés comme défini ci-après:

Portefeuilles d'actions

Actions: Global / Régional / Pays

Europe

Eurostocks

Europe Sector Selection

France

Germany

Global Equities

Iberia

Italy

Japan

Nordic

North America

Switzerland

United Kingdom

Actions: Asie / Marchés Emergents

Asian Growth

Asian Renaissance

Emerging Markets

Eastern Europe

Hong Kong*

Korea**

Latin America

Thailand**

Petites capitalisations / Secteur

Europe Smaller Companies

Japan Smaller Companies

North America Smaller Companies

US Value

Europe Equity Research

Europe Technology

Global Consumer***

Global Finance

Global Healthcare

Global Multimedia

Portefeuilles d'obligations

Obligations: Convertibles
European Convertible Bond

Obligations: Global
Asian Income
Euro Bond
Euro Corporate Bond
Global Bond
Swiss Franc Bond
US Dollar Bond
US Liquidity Fund
Sterling Liquidity Fund
US Short Term Bond Fund

Obligations: Dette Marchés Emergents / Obligations à Haut Rendement

Emerging Markets Debt
European High Yield Bond

Portefeuilles Réserve

Euro Reserve
USD Reserve

* Ce Portefeuille est actuellement en sommeil et sera lancé à la date effective de la Fusion à savoir le 7 avril 2003.

** Ces Portefeuilles sont actuellement en sommeil et seront lancés le 5 mai 2003.

*** Ce Portefeuille est actuellement en sommeil et sera lancé à une date subséquente.

Les Actions de chaque Portefeuille (à l'exception du US Liquidity Fund, Sterling Liquidity Fund, US Short Term Bond Fund, Euro Bond and Euro Corporate Bond) sont divisées en quatre Sous-Classes chacune avec sa propre structure de commission, de politique, de dividende et d'exigence d'investissement minimum à savoir la Sous-Classe «Institutional» («Sous-Classe C»), la Sous-Classe «Private» («Sous-Classe P»), la Sous-Classe «Classic («Sous-Classe C») et la Sous-Classe «Classic S» («Sous-Classe S») représentant quatre structures avec des frais différents. Le compartiment US Liquidity Fund, Sterling Liquidity Fund et US Short Term Bond Fund n'émettra que des Actions de la Sous-Classe Institutionnelle. Les compartiments Euro Bond et Euro Corporate Bond sont divisés en 5 sous-classes, la Sous-Classe «Institutional», la Sous-Classe «Institutional II», la Sous-Classe «Private», la Sous-Classe «Classic» et la Sous-Classe «Classic S».

Les Actions sont par ailleurs sous divisées en deux catégories, Actions de Distribution et Actions de Capitalisation. Les Actions de Capitalisation sont disponibles pour toutes les Sous-Classes sauf pour la Sous-Classe «Institutional II» alors que les Actions de Distribution sont seulement disponibles pour les Sous-Classes «Private», «Classic» et «Institutional II».

Alors que IAP est également un organisme de placement collectif en valeurs mobilières, organisé en tant que société d'investissement à capital variable, conformément à la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988, comme fonds à compartiments multiples avec deux différents sous-fonds d'actifs (chacun un «Sous-Fonds» ou des «sous-fonds»), tous décrits dans le Prospectus de IAP. Seul le Sous-Fonds IAP Hong Kong («IAP Hong Kong») émet des actions.

Les Actions de IAP Hong Kong sont divisées en deux classes d'actions; Classe A et Classe B, chacune avec sa propre structure de commission et d'exigence d'investissement minimum. IAP Hong Kong a seulement des actions de Capitalisation.

Le Portefeuille Hong Kong dans CAF sera créé et lancé à la Date Effective et aura une politique d'investissement et un objet similaire à IAP Hong Kong.

Les Conseils d'Administration des deux Sicavs (les «Conseils») proposent une fusion (la «Fusion») de IAP et CAF en vue d'offrir aux actionnaires de meilleures opportunités d'investissement et de réaliser certaines économies d'échelle et des économies sur les frais en apportant tous l'actif et le passif de IAP au Portefeuille CAF Hong Kong.

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été désigné par chacun des deux Conseils d'Administration pour établir les rapports sur le Projet de Fusion aux actionnaires de respectivement IAP et CAF selon les dispositions de l'article 266 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), telle que modifiée.

La Fusion proposée est sujette à la condition d'approbation du projet de fusion par une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires IAP conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

La Date Effective (telle que définie ci-après) de la Fusion sera le 7 avril 2003 ou toute autre date choisie par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a dès lors été convenu,

Sous réserve de l'approbation de la Fusion et de la modification des statuts de IAP dans son article 29, dernier paragraphe par les actionnaires IAP décidant en Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, le Projet de Fusion suivant a été adopté:

1. A la date effective prévue au 7 avril 2003 (la «Date Effective») ou toute autre date décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IAP et sous condition que les actionnaires de CAF ne demandent pas la tenue d'une assemblée générale des actionnaires conformément à l'article 264 de la Loi, IAP conformément à l'article 259 de la Loi, apportera l'ensemble de ses actifs et ses engagements à CAF.

2. En échange de l'apport, CAF émettra, à la Date Effective, des Actions aux actionnaires de IAP de la façon suivante:

CAF émettra aux actionnaires de IAP Hong Kong sans frais, des actions sans valeur nominale du Portefeuille CAF Hong Kong (les «Nouvelles Actions») (comprenant des fractions d'actions jusqu'à trois décimales) en considération de l'apport de l'ensemble de l'actif et du passif de IAP, sous forme nominative et sur la base du registre des actionnaires de IAP à la Date Effective.

Les Nouvelles Actions seront émises au ratio d'échange de un à un: les investisseurs recevront respectivement une action appartenant au Portefeuille CAF Hong Kong pour chaque action qui leur appartient dans IAP Hong Kong qui sera fusionné.

Les Nouvelles Actions seront émises à la Date Effective à la valeur nette d'inventaire par actions du Portefeuille CAF Hong Kong en cours à la Date Effective.

Les actionnaires détenant des actions de la Classe A de IAP Hong Kong recevront des actions Capitalisation de la Sous-Classe C de CAF Hong Kong

Comme tous les actionnaires détenant des actions de la Classe B de IAP Hong Kong se qualifient comme institutionnels ils recevront des actions de Capitalisation de la Sous-Classe «Institutional».

Dans le cas où un investisseur serait reclassifié par une autorité compétente comme non-institutionnel ceci aurait comme conséquence que toute la Sous-Classe serait soumise à la taxe d'abonnement de 5 points de base par an. Par conséquent, si le conseil d'administration était informé qu'un actionnaire de la Classe B ne se qualifierait plus comme institutionnel, un tel actionnaire recevrait des actions de la Sous-Classe C.

3. A compter de la Date Effective, tous les actifs, passifs et engagements de IAP seront transférés à CAF dans son Portefeuille Hong Kong, et aux fins comptables, les opérations IAP seront considérées comme accomplies pour le compte de CAF Hong Kong.

4. Du fait de la Fusion, IAP cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.

5. Les actionnaires de IAP seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de CAF et les confirmations d'actions relatives aux actions de CAF Hong Kong seront envoyées à tous les anciens actionnaires de IAP confirmant leur nouvel actionariat dans CAF Hong Kong.

6. Sur demande, des certificats d'actions nominatives de CAF Hong Kong seront émis par l'Agent de Transfert de CAF aux anciens actionnaires de IAP qui en feront la demande dans un délai de 10 jours ouvrables à partir de la Date Effective.

7. A compter de la Date Effective, les actions de CAF Hong Kong attribuées aux actionnaires de IAP auront les mêmes droits que celles des Portefeuilles correspondants de CAF émises par la suite, en particulier en ce qui concerne leurs droits de vote et leur droit à des dividendes.

Les documents suivants sont mis à la disposition des actionnaires sans frais au siège social:

- (i) le projet de fusion;
- (ii) les comptes annuels et les rapports de gestion de IAP au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001, un rapport semi-annuel au 30 juin 2002 et des états financiers intérimaires au 1^{er} octobre 2002;
- (iii) les comptes annuels et les rapports de gestion de CAF au 30 juin 2000, 30 juin 2001 et 30 juin 2002;
- (iv) les rapports du conseil d'administration de IAP et CAF, conformément à l'article 267 de la Loi;
- (v) les rapports spéciaux des experts indépendants de respectivement IAP et de CAF.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature liés à cet acte s'élèvent approximativement à sept mille Euro (7.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la requête des personnes comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Notarantonio, C. Gutter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2003, vol. 423, fol. 52, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 janvier 2003.

H. Hellinckx.

(05028/242/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2003.

FINTAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.700.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(01867/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 81.078.

In the year two thousand and two, on the fifth of December.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

BRANDBREW S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach

here represented by Mrs Cornelia Mettlen, lawyer, residing in Luxembourg
by virtue of a proxy given on December 5, 2002.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated on December 4, 2002, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, it is the sole current shareholder of MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on March 6, 2001 published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, number 882 on October 16, 2001, the articles of which have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on May 11, 2001, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 1130 on December 8, 2001 and pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on May 17, 2001, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations* number 1130 on December 8, 2001 and pursuant to a deed of the undersigned notary on February 7, 2002, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* number 897 on June 12, 2002 and pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on April 23, 2002, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* and pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on November 6, 2002, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*;

An extract of the said shares transfer, after having been signed by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 432,000,000.- (four hundred thirty-two million Euros) to bring it back from its present amount of EUR 1,046,691,405.- (one billion forty-six million six hundred ninety-one thousand four hundred and five Euros) to EUR 614,691,405.- (six hundred and fourteen million six hundred ninety-one thousand four hundred and five Euros) by the reduction of the nominal value of each share by an amount of EUR 19.1151034 (nineteen point one one five one zero three four Euros) and by repayment to the sole shareholder BRANDBREW S.A. prenamed, of an amount of EUR 432,000,000.- (four hundred thirty-two million Euros).

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

'**Art. 6.** The capital of the company is fixed at EUR 614,691,405.- (six hundred fourteen million six hundred ninety-one thousand four hundred and five Euros) divided into the 22,599,930 (twenty-two million five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and thirty) shares with a par value of EUR 27.1988189 (twenty-seven point one nine eight eight one eight nine Euros) each.'

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

BRANDBREW S.A., une société constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 5, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach,

ici représentée par Madame Cornelia Mettlen, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 décembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 4 décembre 2002, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, elle est la seule et unique associée de la société MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, daté du 6 mars 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 16 octobre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 11 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1130 de 8 décembre 2001 et suivant acte du notaire soussigné en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1130 de 8 décembre 2001 et suivant acte du notaire soussigné en date du 7 février 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 897 du 12 juin 2002, et suivant acte du notaire soussigné en date du 23 avril 2002, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, et suivant acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2002, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

Un extrait de ladite cession de parts, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital à concurrence de EUR 432.000.000,- (quatre cent trente-deux millions d'Euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.046.691.405,- (un milliard quarante-six millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent et cinq Euros) à EUR 614.691.405,- (six cent quatorze millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent et cinq Euros) par diminution de la valeur nominale de chaque part sociale d'un montant de EUR 19,1151034 (dix-neuf point un un cinq un zéro trois quatre Euros) et par remboursement à l'associé unique BRANDBREW S.A. prénommé, d'une somme de EUR 432.000.000,- (quatre cent trente-deux millions d'Euros).

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à EUR 614.691.405,- (six cent quatorze millions six cent quatre-vingt-onze mille quatre cent et cinq Euros) représenté par 22.599.930 (vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 27,1988189 (vingt-sept point un neuf huit huit huit Euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Mettlen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 23, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01762/220/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

**MELIO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: Munsbach.
R. C. Luxembourg B 81.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01763/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

PROMAG BELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 82.099.

L'an deux mille deux, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMAG BELUX S.A., dénommée précédemment TDT BELUX S.A., avec siège social à Belvaux, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1092 du 30 novembre 2001, les statuts ayant été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 10 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 12 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Wauthion, intervenant commercial, demeurant à F-54430 Longwy,

qui désigne comme secrétaire Madame Raymonde Ghiers, administrateur de société, demeurant à B-6061 Montignies-sur-Sambre, 44, rue Brigade Piron (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudia Putz-Bordi, administrateur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 12, rue du Cinquantenaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Démission de l'administrateur délégué Monsieur Romain Putz.
- 2) Démission de l'administrateur Monsieur Claude Laurent.
- 3) Proposition de nomination en tant qu'administrateur délégué, Monsieur Jean-Pierre Wauthion.
- 4) Nomination, en tant qu'administrateur, de Madame Raymonde Ghiers, administrateur de société, demeurant à B-6061 Montignies-sur-Sambre, 44, rue Brigade Piron (Belgique).
- 5) Nomination, en tant qu'administrateur, de Madame Claudia Putz-Bordi, administrateur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 12, rue du Cinquantenaire.
- 6) Transfert du siège social de la société de L-4406 Belvaux, 9, rue Pierre Krier, à L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
- 7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Romain Putz en sa qualité d'administrateur délégué de la société, ce dernier étant maintenu en sa qualité d'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Claude Laurent en sa qualité d'administrateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de proposer la nomination, en qualité d'administrateur délégué de la société, de Monsieur Jean-Pierre Wauthion, intervenant commercial, demeurant à F-54430 Longwy, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs de la société:

- Madame Raymonde Ghiers, administrateur de société, demeurant à B-6061 Montignies-sur-Sambre, 44, rue Brigade Piron (Belgique);

- Madame Claudia Putz-Bordi, administrateur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette, 12, rue du Cinquantenaire; leur mandat venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2005.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4406 Belvaux, 9, rue Pierre Krier, à L-8401 Steinfort, 12 B. P. 29, rue du Cimetière, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts, aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Steinfort.»

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité, en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Wauthion, préqualifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Wauthion, R. Ghiers, C. Putz-Bordi, R. Putz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01764/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

PROMAG BELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 82.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01765/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FIDELIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3926 Mondercange, 9, Grand-rue.

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à L-3467 Dudelange, 30, rue Alexandre Fleming, sous la dénomination de FIDELIMMO S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 737, du 7 octobre 2000;

un acte rectificatif concernant la souscription et la libération du capital social a été dressé par le prédit notaire Norbert Muller, en date du 12 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Madame Josiane Groche, employée privée, demeurant à L-3926 Mondercange, 9, Grand-rue, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Antoinette Groche, rentière, demeurant à F-54190 Villerupt, 57, rue Victor Hugo. Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- Qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social.

2.- Constatation de la libération du solde du capital social Conversion du capital social en euros suppression des anciennes actions et création de nouvelles actions avec changement de la valeur nominale des actions.

3.- Et modification de l'article trois des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de transférer le siège social de Dudelange à Mondercange et de donner à l'article premier, deuxième alinéa des statuts, la teneur suivante:

Art. 1er. ...

Le siège social est établi à Mondercange.

(le reste sans changement)

L'adresse du siège social est fixée à L-3926 Mondercange, 9, Grand-rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix:

a) constate que suivant certificat délivré par la BANQUE RAIFFEISEN, de Bettembourg, en date du 7 janvier 2002, le capital social de la prédite société a été intégralement libéré à concurrence de la somme en euros de vingt-trois mille deux cent cinquante-quatre euros (EUR 23.254,-);

b) décide de convertir au taux de conversion de 40,3399 LUF le capital social de trois cent douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 312.500,-) en euros et de donner au capital social une valeur en euros de sept mille sept cent quarante-six euros virgule soixante-sept cents (EUR 7.746,67);

c) de constater que le capital social actuel a une valeur en euros de:

-	7.746,67 euros
-	23.254,00 euros
	<hr/>
	31.000,67 euros

et de considérer les 67 cents comme rompus pour ramener le capital social actuel à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

d) et de supprimer les cent actions (100) existantes de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (LUF 12.500,-) chacune et de créer trois cent dix actions nouvelles (310) de cent euros (EUR 100,-) chacune et de les attribuer aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Troisième résolution

De ce qui précède, de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de cinq cents euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Groche, J.-P. Cambier, A. Groche, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2002, vol. 884, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivré aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2002.

A. Biel.

(01780/203/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FIDELIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3926 Mondercange, 9, Grand-rue.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

(01781/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FENICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 75.437.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

(01877/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

**STOLL TRUCKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STOLL-TRUCKS).**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.

—
EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 19 décembre 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 23 décembre 2002

- L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société a décidé de changer la raison sociale de la société pour lui donner comme nouvelle raison sociale celle de STOLL TRUCKS.

- De ce qui précède, l'assemblée a décidé de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de STOLL TRUCKS.

- L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société a décidé:

a) d'augmenter le capital social à concurrence de la somme en espèces de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-). Cette augmentation du capital social a été intégralement libérée en espèces ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

b) de supprimer les cent parts sociales (100) actuelles de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

c) de créer vingt mille parts sociales (20.000) nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

d) Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associée actuelle, en fonction des parts anciennes lui appartenant dans la prédite société.

- De ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire de la prédite société a décidé de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par vingt mille parts sociales (20.000) de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2003.

A. Biel.

Notaire

(01774/203/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

STOLL TRUCKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

(01775/203/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

HOFIBEL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.808.

L'an deux mille deux, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOFIBEL INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la loi belge par acte notarié en date du 26 mars 1993, publié à l'annexe du Moniteur belge, sous le numéro 930427-504, transférée à Luxembourg, suivant acte notarié, en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 655 du 13 septembre 2000, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 307 du 23 février 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant à B-Sélange, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Deflorenne, employé privé, demeurant à Remerschen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent trente-huit mille Euros (2.938.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Euros (62.000,- EUR) à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation des réserves.

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent trente-huit mille Euros (2.938.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille Euros (62.000,- EUR) à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation des réserves à concurrence d'un montant de deux millions neuf cent trente-huit mille Euros (2.938.000,- EUR).

L'existence desdites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un certificat établi en date du 22 novembre 2002, signé par le conseil d'administration et certifié exact par le commissaire aux comptes, Monsieur Frédéric Deflorenne, prénommé.

Lequel certificat restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) et est représenté par deux mille cinq cents actions, sans désignation de valeur nominale, numérotées de 1 à 2.500, représentant chacune une fraction équivalente du capital, et conférant les mêmes droits et avantages.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille six cents Euros (2.600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Biver, A. Braquet, F. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 1375, fol. 37, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01795/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

HOFIBEL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01796/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A., Société Anonyme,
(anc. MAFINVEST S.A.).
 Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 88.223.

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAFINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 juin 2002, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Karl Guenard, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A.
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A. de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ six cents Euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Loutsch, E. Lethuillier, K. Guenard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01797/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

SOCIETE FINANCIERE DE TREVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 88.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01798/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

ALERION LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.038.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Elise Lethuillier, juriste, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN LIMITED, avec siège social à Alofi, Niue, N° 2 Commercial Centre Square, P.O. Box 71,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ALERION LUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 792 du 25 octobre 1999,

- que le capital social de la société s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trente-et-une (31) actions de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que HANSEN LIMITED, étant devenue seule propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme ALERION LUX S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que HANSEN LIMITED, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ALERION LUX S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société ALERION LUX S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01799/220/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

MERYM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, dénommée MERYM S.A.

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 décembre 2002, numéro 1878 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 décembre 2002, volume 884, folio 21, case 12, en cours de publication au Mémorial, Recueil C des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Jérôme Slous, employé privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean Pascal Cambier, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Madame Anne Lafontaine, employée privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1.- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés. La liste de présence, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2.- qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Approbation de tous pouvoirs à Monsieur Maurice Genoyer pour l'acquisition d'un terrain au Maroc.

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs à Monsieur Maurice Genoyer, directeur de sociétés, demeurant à CH-3963 Crans Montana (Suisse), pour effectuer l'acquisition d'un terrain au Maroc, pour le compte de la société MERYM S.A., dont il est l'administrateur délégué, fonction à laquelle il a été nommé en vertu de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la suite de l'acte constitutif du 4 décembre 2002. Aux effets ci-dessus passer et signer tous actes et pièces, substituer, élire domicile et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le séance a été levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de 500 euros (cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: J. P. Cambier, A. Lafontaine, J. Slous, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2002, vol. 884, fol. 51, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2002.

A. Biel.

(01782/203/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

ROSH TRUST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.731.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 novembre 2002

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Jenny Klabin et de Monsieur Lee Klabin de leur mandat d'Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateurs remplaçants Madame Melitta Plamenig et Madame Irena Worobkiewicz.

Le mandat de Madame Melitta Plamenig et Madame Irena Worobkiewicz prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSH TRUST INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01865/553/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FINTAD SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.269.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(01868/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.925.

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of November.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

NOVARTIS INVESTMENTS (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 21, 2002, itself represented by:

- Mrs Marjolijne Droogleever-Fortuyn, private employee, residing in Contern, acting in her capacity as proxyholder A,
- Mr Marco Dijkerman, private employee, residing in Roeser, acting in his capacity as proxyholder A.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, it is the sole actual shareholder of NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the undersigned notary on May, 31, 2002, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, the Articles of Associations have been amended by deed of the undersigned notary on June 28, 2002, not yet published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers consisting of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager A and a manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

However, no resolutions of the board of managers can be adopted without one manager A and one manager B being presents or represented.»

Second resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mrs Jane Robertson as Manager of the company as per November 30, 2002, and to grant her full discharge for the performance of her mandate.

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint Mr Daniel Coesmans, Junior Money Manager, residing at 6, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg, as new manager of the company as per December 1, 2002.

Fourth resolution

The sole shareholder decides the creation of two groups of Managers. The board of managers will be composed as per December 1, 2002 as follows:

Managers A:

1. Mr Eberhard Mache, General Manager, residing at L-1933 Luxembourg, rue Siggy vu Letzebuerg;
2. Mr Arthur Deller, accountant, residing at L-1617 Luxembourg, 93, rue de Gasperich;

Managers B:

3. Mr Henry Wiersing, Senior Portfolio Manager, residing at L-2241 Luxembourg, 41, rue Tony Neuman;
4. Mr Daniel Coesmans, Junior Money Manager, residing at 6, rue Henry VII, L-1725 Luxembourg.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager A and a manager B.

No resolutions of the board of managers can be adopted without one manager A and one manager B being presents or represented

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euro (750.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

NOVARTIS INVESTMENTS (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2002.

elle-même représentée par:

- Madame Marjolijne Droogleever-Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern, agissant en sa qualité de Fondé de Pouvoirs A,

- Monsieur Marco Dijkerman, employé privé, demeurant à Roeser, agissant en sa qualité de Fondé de Pouvoirs A.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l. société à responsabilité limitée avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 31 mai 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné du 28 juin 2002, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- Que l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Toutefois, aucune résolution du conseil de gérance ne sera adoptée sans que un gérant A et un gérant B ne soient présents ou représentés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Madame Jane Robertson en sa qualité de gérant de la société à partir du 30 novembre 2002, et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de gérant de la société à partir du 1^{er} décembre 2002, Monsieur Daniel Coesmans, Junior Money Manager, demeurant 6, rue Henry VII, à L-1725 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'associé unique décide la création de deux groupes de gérants. Le conseil de gérance sera donc composé à partir du 1^{er} décembre 2002 comme suit:

Gérants A:

1. Monsieur Eberhard Mache, General Manager, demeurant à L-1933 Luxembourg, rue Siggy vu Letzebuerg;
2. Monsieur Arthur Deller, comptable, demeurant à L-1617 Luxembourg, 93, rue de Gasperich;

Gérants B:

3. Monsieur Henry Wiersing, Senior Portfolio Manager, demeurant à L-2241 Luxembourg, 41, rue Tony Neuman;

4. Monsieur Daniel Coesmans, Junior Money Manager, demeurant 6, rue Henry VII, à L-1725 Luxembourg.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et un gérant B.

Aucune résolution du conseil de gérance ne sera adoptée sans que un gérant A et un gérant B ne soient présents ou représentés.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Droogleever-Fortuyn, M. Dijkerman, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01800/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

NOVARTIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01801/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

OSIRIS PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.005.

L'an deux mille deux, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OSIRIS PATRIMOINE, S.à r.l. (la «Société»), société établie et ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg, constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 538 du 6 avril 2002, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2002, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Madame Elise Lethullier, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Sicchia, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Manega, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

1) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) parts sociales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'objet social.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article cinq concernant l'objet social qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. 2^{ème} alinéa.** D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédant ainsi qu'à celles dans lesquelles la société a l'intention de prendre une participation.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la société à l'occasion de cet acte sont estimés à six cents euros (600,- EUR).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: E. Lethuillier, F. Sicchia, E. Manega, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 15, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01802/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

OSIRIS PATRIMOINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, rue Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 85.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2003.

G. Lecuit.

(01803/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.641.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 novembre 2002

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Jenny Klabin et de Monsieur Lee Klabin de leur mandat d'Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Administrateurs remplaçants Madame Marie Telfeyan et Madame Irena Worobkiewicz.

Le mandat de Madame Marie Telfeyan et Madame Irena Worobkiewicz prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.

Aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION HOLDING S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01866/553/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

C & M - CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.402.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 30 novembre 2002 que Monsieur Giulio Bonfanti a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01878/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

SAFINA FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.940.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

(01874/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

SAFINA FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.940.

—
Le bilan de clôture de liquidation au 21 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

(01875/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

SAFINA FINANZ- UND BETEILIGUNGS AG, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.940.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé.
2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires.
3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
4. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01879/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

FIXMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 2, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 22.575.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 juin 2002 que:

L'Assemblée Générale a nommé M. Charles Krombach, ingénieur diplômé, demeurant à 131, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, aux fonctions de cogérant de FIXMER, S.à r.l., avec effet au 1^{er} juillet 2002 à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

FIXMER, S.à r.l.

M. Meyer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01883/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES - PA.SI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.583.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(01873/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

R.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.252.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(01876/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES - PA.SI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.583.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 27 août 2001 que la démission du commissaire aux comptes, Madame Gerty Marter a été acceptée. La décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes Madame Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 60, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01880/535/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

TRANSPORTS ARMENIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 59.794.

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2002

L'an deux mille deux, le vingt et un novembre

Ont comparu:

- Monsieur Arménio Da Silva Mendes, Indépendant, demeurant à L-4975 Bettange/Mess, 11A, rue de Dippach
- Madame Maria Cidalia Soares Rodrigues Mendes, Indépendant, demeurant à L-4975 Bettange/Mess, 11A, rue de Dippach

Représentant l'intégralité du Capital Social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Le siège social de la société est transféré au 81, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

A. Da Silva Mendes / M. C. Soares Rodrigues Mendes.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01881/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

HEINTZ VAN LANDEWYCK PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 87.229.

Procès-verbal des décisions prises en date du 12 décembre 2002

Il résulte d'une décision du Gérant de la société à responsabilité limitée HEINTZ VAN LANDEWYCK PRODUCTION, S.à r.l., (prenant la dénomination de MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l. avec effet au 1^{er} janvier 2003), prise en accord avec l'associé unique en date du 12 décembre que les personnes reprises ci-dessous ont été nommées Fondés de pouvoir avec effet au 1^{er} janvier 2003:

Monsieur Gaston Arend, demeurant à Fentange (Luxembourg)
Monsieur François Elvinger, demeurant à Steinsel (Luxembourg)
Monsieur Paul Klein, demeurant à Echternach (Luxembourg)
Monsieur François Kongs, demeurant à Brouch (Luxembourg)
Monsieur Armand Lambert, demeurant à Rumelange (Luxembourg)
Monsieur Marc Meyer, demeurant à Luxembourg (Luxembourg)
Monsieur Norbert Ross, demeurant à Gasperich (Luxembourg)
Monsieur Claude Wiroth, demeurant à Helmsange (Luxembourg)
Monsieur Marc Zimmer, demeurant à Luxembourg (Luxembourg)

Les Fondés de pouvoir engageront valablement la société en signant conjointement avec un autre Fondé de pouvoir.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2002.

Signature

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01884/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

BARA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehlinge, 10A, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 76.039.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 décembre 2002 que:

- Le mandat des administrateurs a été fixé à une année.
 - Monsieur Enrico Cadinu a été nommé Gérant Technique pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2002.

BARA TECHNOLOGY S.A.

J. Bauer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01885/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

NOVAPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 87.227.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2002 que:

L'Assemblée générale décide de nommer Monsieur Armand Lambert, employé privé, demeurant à L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux aux fonctions d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

NOVAPRINT S.A.

Ch. Krombach

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01887/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

BARA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Ehlange, 10A, rue du Centre.
R. C. Luxembourg B 76.039.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2002 que:
Suite à la démission des anciens administrateurs, l'Assemblée Générale a nommé comme nouveaux membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Pierre Bara, demeurant à L-3960 Ehlange, 8, rue du Centre,
- Monsieur Guy Putz, demeurant à L-9012 Ettelbruck, 43, avenue des Alliés,
- Monsieur Gil Da Silva, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend

et

- Monsieur Jacques Bauer, demeurant à L-5810 Hesperange, 45A, rue de Bettembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

BARA TECHNOLOGY S.A.

J. Bauer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01888/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

**FREILEITUNGSBAU, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-7737 Colmar-Berg, 3A, Zone Industrielle «Piret».
H. R. Luxemburg B 62.299.

Im Jahre zweitausendzwei, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Gloden, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Werner Wegermann, Ingenieur, wohnhaft in FI-9496 Balzers, Landstrasse 7,
- 2) Die Aktiengesellschaft IEF GENERALUNTERNEHMUNG AG, mit Sitz in FI-9495 Triesen, Maierhofstrasse 126A, eingetragen im Handelsregister des Fürstentum Liechtenstein, Vaduz unter der Nummer H.703/23, hier vertreten durch Herrn Arthur Büchel, wohnhaft in FI-Balzers, Palduinstrasse 2,
- 3) Herr Olaf Wegermann, Geschäftsführer, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzacht,

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Werner Wegermann und die Aktiengesellschaft IEF GENERALUNTERNEHMUNG AG, beide vor genannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN, S.à r.l., mit Sitz in L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 62.299,

gegründet laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph Gloden mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 9. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 209 vom 3. April 1998, abgeändert laut Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph Gloden mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 15. März 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 477 vom 6. Juli 2000, abgeändert laut Gesellschafterbeschluss vom 5. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 726 vom 13. Mai 2002.

Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (137.500,- €) und ist eingeteilt in fünftausendfünfhundert (5.500) Gesellschaftsanteile von fünfundzwanzig Euro (25,- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- | | |
|--|-------|
| 1) Herr Werner Wegermann, Ingenieur, wohnhaft in FL-9496 Balzers, Landstrasse 7, fünfhundert Anteile . . . | 500 |
| 2) Die Aktiengesellschaft IEF GENERALUNTERNEHMUNG AG, mit Sitz in FL-9495 Triesen, Maierhofstrasse 126A, fünftausend Anteile | 5.000 |

Total: fünftausendfünfhundert Anteile. 5.500

Die Gesellschafter erklären eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Aktiengesellschaft IEF GENERALUNTERNEHMUNG AG, vertreten wie hiervoor erwähnt, tritt durch Gegenwärtiges unter der gesetzlichen Gewähr dem dies annehmenden Herrn Olaf Wegermann, vorbenannt, fünftausend (5.000) Gesellschaftsanteile ab an der vorgenannten Gesellschaft IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN, S.à r.l. eingetragen auf den Namen der Aktiengesellschaft IEF GENERALUNTERNEHMUNG AG, zum Preis von einhundertfünfundzwanzigtau-

send Euro (125.000,- €), welchen Betrag der Zedent bekennt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von dem Zessionar erhalten zu haben, weshalb der Zedent dem Zessionar hiermit Quittung und Titel bewilligt.

Der Zessionar Herr Olaf Wegermann, vorbenannt, wird Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile am heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag.

Der Gesellschafter Werner Wegermann erklärt ausdrücklich Herrn Olaf Wegermann als neuen Gesellschafter anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Auf Grund der vorgenannten Anteilsabtretung beschliesst die Gesellschafterversammlung Artikel sechs (6) der Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

«**Art. 6. Gesellschaftskapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertsevenunddreissigtausendfünfhundert Euro (137.500,- €) und ist eingeteilt in fünftausendfünfhundert (5.500) Gesellschaftsanteile von fünfundzwanzig Euro (25,- €) pro Anteil.

Das Gesellschaftskapital ist wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Herr Werner Wegermann, Ingenieur, wohnhaft zu FL-9496 Balzers, Landstrasse 7, fünfhundert Anteile . . .	500
2) Herr Olaf Wegermann, Geschäftsführer, wohnhaft zu L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzacht, fünftausend Anteile	5.000
Total: fünftausendfünfhundert Anteile	5.500

Alle Anteile wurden vollständig eingezahlt.»

Dritter Beschluss

Gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, abgeändert durch das Gesetz vom 18. September 1933, respektive gemäss Artikel 1690 des Code Civil, wird sodann die vorgenannte Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft IEF GENERALUTERNEHMUNGEN, S.à r.l. ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihren Geschäftsführer Herr Werner Wegermann, Ingenieur, wohnhaft in FL-9496 Balzers, Landstrasse 7.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren die Parteien zu entbinden die Anteilsabtretung der Gesellschaft durch Gerichtsvollzieher zustellen zu lassen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig die Gesellschaftsbezeichnung von IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN, S.à r.l. in FREILEITUNGSBAU, S.à r.l. abzuändern.

Fünfter Beschluss

Auf Grund des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel drei (3) der Satzungen wie folgt abgeändert:

«**Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet FREILEITUNGSBAU, S.à r.l.»

Sechster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschliesst einstimmig den Sitz der Gesellschaft von L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne nach L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle zu verlegen.

Siebenter Beschluss

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklären die Gesellschafter Artikel fünf der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Colmar-Berg.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.»

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten in einer ihnen kundigen Sprache, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. Wegermann, A. Büchel, O. Wegermann, J. Gloden.

Der unterzeichnete Notar Joseph Gloden mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, erklärt Namens der Kompartmenten dass die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft FREILEITUNGSBAU, S.à r.l. wie folgt ist: L-7737 Colmar-Berg, 3A, Zone Industrielle «Piret».

Gezeichnet: J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2002, vol. 518, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 6. Januar 2003.

J. Gloden.

(01891/213/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**FREILEITUNGSBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IEF GENERALUNTERNEHMUNGEN, S.à r.l.).**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, 3A, Zone Industrielle «Piret».
R. C. Luxembourg B 62.299.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(01892/213/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

ALBAEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2003.

F. Kessler.

(01893/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 7.190.

EXTRAIT

Suite aux décisions des Associés de transformer:

la succursale belge MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Bruxelles en entité indépendante de droit belge HEINTZ VAN LANDEWYCK BELGIUM S.p.r.l.

et

la succursale allemande MANUFACTURE DE TABACS HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Filialbetrieb Trier, Trèves en entité indépendante de droit allemand HEINTZ VAN LANDEWYCK G.m.b.H.

les délégations de pouvoirs relatives aux succursales sont devenues caduques.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2002.

Ch. Krombach

Gérant-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01886/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 7.190.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2001 que:

1. L'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Michael U. Heyse comme membre du Conseil de Surveillance. En remplacement de Monsieur Heyse, l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Chris Bischoff comme membre du Conseil de Surveillance pour mener à terme jusqu'au 31 décembre 2003 le mandat de Monsieur Heyse.

2. En remplacement de Monsieur Paul Wennmacher, ayant pris la retraite, l'Assemblée Générale approuve la nomination au titre de fondé de pouvoirs de Monsieur François Elvinger, Directeur des Ventes Luxembourg, demeurant à Steinsel, 16, rue des Sangliers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2002.

Ch. Krombach

Gérant-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01889/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

HEINTZ VAN LANDEWYCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 7.190.

Extrait du registre des parts sociales

Suite à diverses cessions de parts sociales, dûment signifiées à la société, la répartition des parts sociales à ce jour est la suivante:

Mme F. Gretsck-Schmitz, 18, bvd Joseph II, L-1840 Luxembourg	25 parts
Melle Nina Gretsck, 18, bvd Joseph II, L-1840 Luxembourg.	25 parts
Mme Diane Laskaris-Meyer, 14, rue Narkissou, GR-15452 Psychico.	2 parts
Mlle Iro Laskaris, 14, rue Narkissou, GR-15452 Psychico.	1 part
Mlle Anna Laskaris, 14, rue Narkissou, GR-15452 Psychico.	1 part
Mme Rita Krombach-Meyer, 131, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg	4 parts
M. Christian Krombach, 4, rue d'Ostende, L-2271 Luxembourg	1 part
M. Thierry Krombach, 131, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg	1 part
M. Patrick Krombach, 61, rue Claude Bernard, F-75005 Paris.	1 part
M. Georges Krombach, 18, avenue de la Harpe, CH-1007 Lausanne.	1 part
M. François Meyer, 94, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg	4 parts
M. Max Meyer, 36, rue de Reichlange, L-8508 Redange	4 parts
ROMEY, S.à r.l., 31, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg	2.856 parts
Mme Claudie Calame-Meyer, 14, rue Ancienne, CH-2227 Carouge	288 parts
M. Yvan Calame, 14, rue Ancienne, CH-2227 Carouge	5 parts
Mme Christiane Tonnar-Meyer, 30, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg	234 parts
M. Serge Tonnar, 15A, rue de la Gare, L-7535 Mersch	20 parts
M. Manuel Tonnar, 30, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg	20 parts
M. Yann Tonnar, 33, Allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg	20 parts
M. Robert Meyer, 156A, route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange	95 parts
Mme Anouk Hoffmann-Meyer, 9, rue de la Forêt, L-7320 Steinsel	5 parts
Melle Nadia Meyer, 156A, route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange	5 parts
M. Alec Meyer, 19, Am Becheler, L-7213 Bereldange.	5 parts
M. Eric Meyer, 156A, route de Luxembourg, L-7374 Bofferdange	5 parts
M. Marc Meyer, 55, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg	70 parts
M. Charles Meyer, 23, rue du X Octobre, L-7243 Bereldange.	1 part
FRAME, S.à r.l., 31, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.	1.850 parts
Alexandra Turk, Paris (usufruitière Mme Gaby Turk).	600 parts
Roxanne Turk, Paris (usufruitière Mme Gaby Turk).	600 parts
BAT (Hamburg International) GmbH, Alsterufer 4, D-20354 Hamburg	2.251 parts
Total:	9.000 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2002.

Ch. Krombach

Gérant-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01890/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

EXPRESS AGENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Grevenmacher, 2, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 52.916.

Madame Sonja Bamberg démissionne de sa fonction de gérante de la S.à r.l. EXPRESS AGENCE, établie à Grevenmacher, 2, rue du Pont, inscrite au R. C. sous le n° 52.916.

Luxembourg, le 10 décembre 2002.

Pour copie conforme

Me G. Pierret

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 578, fol. 4, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01895/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.602.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and two, on the ninth of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

* BODYCOTE EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, having its registered office at Hulley Road, Hurdsfeld, Macclesfield Cheshire SK10 2SG,
represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on November 28, 2002.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the mandatory of the above named party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said above, has requested the notary to state that:

It is the only partner of the «limited liability company» (société à responsabilité limitée) existing under the name of BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), with registered office in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 18, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 6, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The corporate capital is set at two million four hundred ninety-two thousand four hundred euro (2,492,400.- €) divided into one thousand and five (1,005) parts of two thousand four hundred and eighty euro (2,480.- €) each, fully paid up.

The partner has resolved to rectify a material error due to a confusion between Pound Sterling and euro contained in the notarial deed signed on November 6, 2002 in front of the undersigned notary and more particularly:

- to replace any reference to total issue premiums of two hundred and sixty-three million three hundred and fifty-three thousand forty-six euro (263,353,046.- €) by a reference to total issue premiums of four hundred and thirteen million ninety-six thousand eight hundred euro (413,096,800.- €);

- to replace any reference to a total value of the contributed assets amounting to two hundred and sixty-five million eight hundred and thirty-three thousand forty-six euro (265,833,046.- €) by a reference to a total value of the contributed assets amounting to four hundred and fifteen million five hundred and seventy-six thousand eight hundred euro (415,576,800.- €).

As a consequence, request is made to rectify this error wherever it may be necessary.

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

* BODYCOTE EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Hulley Road, Hurdsfeld, Macclesfield Cheshire SK10 2SG,

représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 28 novembre 2002.

La procuration prémentionnée, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'associé représenté et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith.

Que la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 octobre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

Que le capital de la Société est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (2.492.400.- €) représenté par mille et cinq (1.005) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (2.480.- €) chacune.

L'associé a décidé de rectifier une erreur matérielle liée au fait que les parties ont fait une confusion entre la livre sterling et l'euro contenue dans l'acte signé le 6 novembre 2002 par-devant le notaire instrumentaire et plus particulièrement:

- de remplacer toute référence à des primes d'émission d'un montant total de deux cent soixante-trois millions trois cent cinquante-trois mille quarante-six euros (263.353.046,- €) par une référence à des primes d'émission d'un montant total de quatre cent treize millions quatre-vingt-seize mille huit cents euros (413.096.800,- €);

- de remplacer toute référence à une valeur totale des avoirs apportés s'élevant à deux cent soixante-cinq millions huit cent trente-trois mille quarante-six euros (265.833.046,- €) par une référence à une valeur totale des avoirs apportés s'élevant à quatre cent quinze millions cinq cent soixante-seize mille huit cents euros (415.576.800,- €).

Partant, réquisition est faite de rectifier cette erreur partout où il y a lieu.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

P. Frieders.

(01904/212/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FINPLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.865.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINPLEX S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 75.865,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 31896.

Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 3 octobre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 13285.

La société a été mise en liquidation aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle à la fonction de scrutateur Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président expose ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.

2. Paiement à effectuer suivant rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restants aux actionnaires.

3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société.

4. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.

5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans.

6. Divers.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social est dûment présent ou représenté à cette assemblée;

Laquelle liste de présence, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. établie à Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir a GEF (GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à r.l.) avec siège social à Luxembourg, 18, avenue Guillaume,
afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire-vérificateur pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme FINPLEX S.A., qui cessera d'exister.
L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg.
Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.
Signé: J.-P. Fiorucci, L. Schneider, M. Cottella, J. Delvaux.
Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01906/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SELINI S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.707.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée SELINI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre des firmes sous la section B et le n° 57.707,

constituée par acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 décembre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 9085, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 54652.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2002.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mademoiselle Carine Agostini, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire présent détenant toutes les actions de la société, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entièreté du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Rapport du commissaire vérificateur;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la société;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés pour une période de 5 ans;
5. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société dénommée CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE), S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société SELINI S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01907/208/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FREXPO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 27.209.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu par la société que la société DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A. (anciennement FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A.) a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société en date du 20 décembre 2002.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01916/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS & CO, Société en nom collectif.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 89.604.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and two, on the ninth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

* BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith, L-2453 Luxembourg,

represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on November 19, 2002,

* BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith, L-2453 Luxembourg,

represented by Mr Jean Steffen, prenamed,

by virtue of a proxy given on November 19, 2002.

Which proxies after having been signed ne varietur by the mandatory of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said above, have requested the notary to state that:

They are the partners of the «partnership» (société en nom collectif) existing under the name of BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS & CO (the «Company»), with registered office in L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated October 18, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 6, 2002, not yet published in the Mémorial C.

The corporate capital is set at two million four hundred and ninety-two thousand four hundred euro (2,492,400.- €) divided into twenty-four thousand nine hundred and twenty-four (24,924) parts of one hundred euro (100.- €) each.

The partners have resolved to rectify a material error due to a confusion between Pound Sterling and euro contained in the notarial deed signed on November 6, 2002 in front of the undersigned notary and more particularly:

- to replace any reference to total issue premiums of two hundred and sixty-three million three hundred and fifty-three thousand forty six euro (263,353,046.- €) by a reference to total issue premiums of four hundred and thirteen million ninety-six thousand eight hundred euro (413,096,800.- €);

- to replace any reference to a total value of the contributed assets amounting to two hundred and sixty-five million eight hundred and thirty-three thousand forty-six euro (265,833,046.- €) by a reference to a total value of the contributed assets amounting to four hundred and fifteen million five hundred and seventy-six thousand eight hundred euro (415,576,800.- €).

As a consequence, request is made to rectify this error wherever it may be necessary.

The undersigned notary states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

* BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith, L-2453 Luxembourg,

représentée par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 novembre 2002,

* BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith, L-2453 Luxembourg,

représentée par Maître Jean Steffen, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 19 novembre 2002.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des associés représentés et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'ils sont les associés de la société en nom collectif existant sous la dénomination de BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS & CO (la «Société»), avec siège social à L- 2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, Immeuble Laccolith.

Que la Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 octobre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

Que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 novembre 2002, en voie de publication au Mémorial C.

Que le capital de la Société est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-douze mille quatre cents euros (2.492.400,- €) représenté par vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre (24.924) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les associés ont décidé de rectifier une erreur matérielle liée au fait que les parties ont fait une confusion entre la livre sterling et l'euro contenue dans l'acte signé le 6 novembre 2002 par-devant le notaire instrumentaire et plus particulièrement:

- de remplacer toute référence à des primes d'émission d'un montant total de deux cent soixante-trois millions trois cent cinquante-trois mille quarante-six euros (263.353.046,- €) par une référence à des primes d'émission d'un montant total de quatre cent treize millions quatre-vingt-seize mille huit cents euros (413.096.800,- €);

- de remplacer toute référence à une valeur totale des avoirs apportés s'élevant à deux cent soixante-cinq millions huit cent trente-trois mille quarante-six euros (265.833.046,- €) par une référence à une valeur totale des avoirs apportés s'élevant à quatre cent quinze millions cinq cent soixante-seize mille huit cents euros (415.576.800,- €).

Partant, réquisition est faite de rectifier cette erreur partout où il y a lieu.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 39, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

P. Frieders.

(01905/212/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SHROFF INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 47.460.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix décembre,
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schrassig, agissant en sa qualité de mandataire spécial de PARIMO PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 29 novembre 2002, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter:

I) Que la société anonyme SHROFF INVESTMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 47.460, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 327 du 7 septembre 1994 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 900 du 27 novembre 1999.

II) Que le capital social est fixé à dix millions cent mille dollars US (10.100.000,- USD) représenté par dix mille cent (10.100) actions de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

III) Que PARIMO PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SHROFF INVESTMENT S.A., préqualifiée.

IV) Qu'en sa qualité de mandataire de l'actionnaire unique, Monsieur Luc Braun, préqualifié, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société SHROFF INVESTMENT S.A., avec effet immédiat.

V) Qu'en sa qualité de liquidateur de la société SHROFF INVESTMENT S.A., PARIMO PARTICIPATIONS S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare que tout le passif de la société SHROFF INVESTMENT S.A. est réglé, qu'elle est investie en sa qualité d'actionnaire unique de tout l'actif et qu'elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout passif éventuel de la société dissoute, clôturant ainsi la liquidation de la société.

VI) Que les livres et documents sociaux de la société SHROFF INVESTMENT S.A. seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.

En conséquence, le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus, ce qui lui a été octroyé.

Et à l'instant il a été procédé à l'annulation par lacération des certificats d'actions émis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2002, vol. 137S, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

P. Frieders.

(01901/212/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AIR PUTI INVESTMENT - API S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 41.762.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Daniel-Louis Deleau, administrateur de société, demeurant à Luxembourg

ci-après nommé «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée AIR PUTI INVESTMENT - API S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.762, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 4, avenue Guillaume,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 1169.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros), représenté par 6.000 (six mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par M. Jeannot Wengler, employé, 43, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société.

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D.L. Deleau, J. Deleaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 52, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01908/208/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

IBFIN FINANCE S.A., Société Anonyme,
(anc. IBFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding).
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 85.095.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée IBFIN HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.095.

Ladite société a été constituée par acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial C de 2002, page 26148.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 729.400 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable;

3. Changement de la dénomination de la société IBFIN HOLDING S.A. en IBFIN FINANCE S.A. et modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination IBFIN FINANCE S.A.

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du 16 décembre 2002.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de IBFIN HOLDING S.A. en IBFIN FINANCE S.A., et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination IBFIN FINANCE S.A.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 55, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01926/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

IBFIN FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 85.095.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2002, actée sous le n° 962 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01927/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

THE CENTURY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 84.881.

In the year two thousand and two, on December 17.

Before Us, M^e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg-City.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of THE CENTURY FUND SICAV, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 5, rue Plaetis, Luxembourg,

incorporated by a deed of the undersigned notary on November 22, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the year 2002, page 3315.

The meeting is presided by M^e Maria-Laura Guardamagna, avocat, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

who appoints as secretary Mr Jean-Pierre Saddi, employée, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Charles Du Maisnil, employée, 5, rue Plaetis, Luxembourg.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed ne varietur by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

° Amendment of the Article 15 of the Incorporation Deeds of the Company dated November 22, 2001 which shall be read as follows:

«**Art.15. Annual General Meetings.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth day of the month of October at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and period of notice as may be specified in the respective notices of meeting.»

II.- That it appears from the attendance list, that out of 20,698,942 shares issued, 20,698,942 shares are present or represented at the present meeting. The meeting is therefore regularly constituted without any convocation and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolution.

Sole resolution

The meeting of shareholders decides to fix the date of the general annual meeting of the company on the 15th day of October of each year, and decides consequently to amend Article 15 of the Incorporation Deeds of the Company, which shall from now on read as follows:

«**Art. 15. Annual General Meetings.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth day of the month of October at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and period of notice as may be specified in the respective notices of meeting.»

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 930.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing people, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Made in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société THE CENTURY FUND, SICAV, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg, 5, Rue Plaetis, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C de 2002, page 03315.

L'assemblée est présidée par Maître Maria-Laura Guardamagna, avocat, 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddi, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Charles Du Maisnil, employé privé, 5, rue Plaetis, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

° Modification de l'article 15 des statuts de la société datés du 15 novembre 2001, lequel article se lira comme suit:

Art. 15. Assemblées générales annuelles. L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois d'octobre à 11h00. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'avis absolu et final du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues à des endroits et suivant des délais de convocation qui peuvent être spécifiés dans les avis de convocation aux assemblées concernées.

II. Qu'il résulte de la susdite liste de présence que sur les 20.698.942 actions émises, 20.698.942 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été exposés par le président et reconnus exacts par les membres de l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen des points portés à l'ordre du jour.

Après que l'assemblée ait pris en considération les points figurant à l'ordre du jour, le président soumet au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de fixer au 15^e jour du mois d'octobre de chaque année à 11.00 la date de l'assemblée générale annuelle, et décide en conséquence de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 15. Assemblées générales annuelles. L'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois d'octobre à 11h00. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'avis absolu et final du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues à des endroits et suivant des délais de convocation qui peuvent être spécifiés dans les avis de convocation aux assemblées concernées.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 930,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Guardamagna, J.P. Saddi, Ch. Du Maisnil, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 55, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01910/208/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

THE CENTURY FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 84.881.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 décembre 2002, actée sous le n° 966 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01911/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

PARVOGEST S.p.A., Société Anonyme.

Siège social: I-Como, 34, Viale Masia.

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PARVOGEST S.A., une société anonyme, domiciliée au 9-11, rue Goethe à L-1637 Luxembourg,

constituée par acte reçu par le notaire André Schwachtgen de résidence à Luxembourg en date du 23 octobre 1996, publié au Mémorial C de 1997, page 1689,

les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte reçu par le même notaire en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C n°445 du 20 mars 2002,

Le capital de la société est de EUR 723.800, représenté par 14.000 actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Rauscher, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble 14.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentés à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II) Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de PARVOGEST S.A. en PARVOGEST S.p.A. et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

4. Nomination du ou des Administrateurs.

5. Nomination du Collège des Commissaires.

6. Divers.

Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie,

et plus spécialement à I- Como, Viale Masia n.34, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à I- Como, Viale Masia n.34, de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de PARVOGEST S.A. en PARVOGEST S.p.A.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Pour les besoins de la mutation immobilière, il est relevé que fait partie de l'actif de la société PARVOGEST S.A., lequel sera ainsi, en vertu du transfert vers l'Italie, l'immeuble dont la désignation suit:

«Villa con darsena ed annessi fabbricati ed area di pertinenza, in Comune di COMO, sezione censuaria BORGHI, via Museo Giovio 14/16/20.

I fabbricati sono così censiti nel Catasto dei Fabbricati: foglio 4 mappali 42 sub. 1 - 2820 - 2821 sub. 2 - 2822 sub. 2 (graffati) - via Museo Giovio nn.14-16-20 - piani T,1 - zona censuaria 1 - categoria A/8 - classe 2 - vani 27 - rendita catastale euro 7.181,33 mappale 42 sub.2 - via Museo Giovio n.16 - piano T - zona censuaria 1 - categoria A/4 - classe 2 - vani 3 - rendita catastale euro 154,94 mappale 2821 sub.1 - via Museo Giovio n.20 - piano 1 - zona censuaria 1 - categoria A/4 - classe 2 - vani 6 - rendita catastale euro 309,87 mappale 2822 sub.1 - via Museo Giovio n.14 - piani T,1 - zona censuaria 1 - categoria A/2 - classe 1 - vani 7,5 - rendita catastale euro 735,95 mappale 2822 sub.3 - via Museo Giovio n.16 - piano T - zona censuaria 1 - categoria C/6 - classe 4 - mq. 21 - rendita catastale euro 119,30.

La darsena, non ancora censita nel Catasto dei Fabbricati, è distinta nel Catasto Terreni con il mappale 41 - ente urbano - Ha. 0.01.00.

L'area coperta e scoperta di pertinenza è distinta nel Catasto Terreni come segue:

Foglio meccanizzato 4

mappale 39 - Ha. 0.01.80. - R.D. euro 0,23 - R.A. euro 0,06

mappale 40 - HA. 0.49.40 - R.D. euro 31,89 - R.A. euro 25,51.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un seul nouvel administrateur pour un terme de 3 (trois) ans, à savoir, Monsieur Paolo De Santis, né à Como (Italie) le 6 avril 1955 et résidant à Como (Italie), Via nino Bixio n.29, code fiscal: DSN PLA 55D06 C933 H.

L'administrateur unique dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

Ont été nommés membres du Collège des Commissaires:

1. M. Alberto Botta, né à Como (Italie), le 28 août 1955 résidant à Como (Italie), Via Lazzago n.1, code fiscal BTT LRT 46A06 C933 F, membre titulaire et président

2. Mme Fernanda Stefania Zappa, née à Como (Italie), le 28 août 1955, résidant à Casnate con Bernate (Italie), Via Nazario Sauro n.4, code fiscal ZPP FNN 55M68 C933 R, membre titulaire,

3. Mme Simona Poletti, née à Como (Italie) le 17 novembre 1965, résidant à Mariano Comense (Italie), Via San Francesco n.26, code fiscal PLT SMN 65S57 C933 I, membre titulaire,

4. M. Francesco Lietti, né à Milan (Italie), le 14 novembre 1960, résidant à Montano Lucino (Italie), Via Grazia deledda n.27, code fiscal LTT FNC 60S14 F205 U, membres suppléant,

5. Mme Paola Leoni, née à Como (Italie), le 29 août 1967, résidant à Casnate con Bernate (Italie), Via Ortigara n.3, code fiscal LNE PLA 67M69 C933 P, membres suppléant.

Déclaration pro fisco

L'assemblée constate que le droit d'apport redû par la société conformément à la loi luxembourgeoise, s'élevant à la somme de EUR 12,- lors de sa constitution en date du 23 octobre 1996, a été dûment payé à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Luxembourg.

Elle décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Clôture de l'Assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: M. La Rocca, A. Rauscher, J.P. Fiorucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 58, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01909/208/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

CHRIPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.042.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

* Résultat de l'exercice	17.246,37 EUR
* Affectation à la réserve légale	- 862,32 EUR
* Report à nouveau	16.384,05 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(01923/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

**NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.257.

L'an deux mille deux, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 71.257.

Ladite société a été constituée en date du 11 août 1999 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C de 1999, page 33381.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe Velle, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Il appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie Jacquet, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 750 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'obligations.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, de gérer ou d'administrer et de développer de telles participations, ainsi que d'effectuer une activité de conseil en investissements vis-à-vis des SICAV. La société donnera notamment des conseils en investissement à NEW MILLENNIUM, SICAV.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2) Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable;

3) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

Art. 3. The object of the Corporation is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, to manage or administer and develop such holdings as well as to give investment advice for SICAV. The company will also give investment advice to NEW MILLENNIUM, SICAV.

Furthermore, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Traduction française:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, de gérer ou d'administrer et de développer de telles participations, ainsi que d'effectuer une activité de conseil en investissements vis-à-vis des SICAV. La société donnera notamment des conseils en investissement à NEW MILLENNIUM, SICAV.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du 16 décembre 2002.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter la modification de l'article 3 en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, Ch. Velle, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 137S, fol. 55, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

J. Delvaux.

(01928/208/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.257.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2002, actée sous le n° 961 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

(01929/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

LUXITE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 25.966.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du jeudi 7 novembre 2002

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte du décès de Monsieur Edmond Felgen, Administrateur de la société, survenu en date du 29 septembre 2002 et décident de coopter Monsieur Dominique Laval, demeurant à Kockelscheuer, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Edmond Felgen.

Kockelscheuer, le 7 novembre 2002.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

C.-L. Ackermann / A. Heiderscheid

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01894/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

SÜGRO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 49.365.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des décisions prises en date du 6 juin 2002 que le siège social de la société est transféré au 31, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2002.

SÜGRO LUXEMBOURG, S.à r.l.

G. Theis

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 67, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(01882/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2003.

LUPA FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.514.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration n'ayant pu valablement se tenir, le domiciliataire procède à la publication des comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(01917/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

LUPA FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 19.514.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration n'ayant pu valablement se réunir, le domiciliataire procède à la publication des comptes annuels au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Signature.

(01918/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2003.

FOYER SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.505.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2003 a décidé de distribuer un dividende de euros 0,55 par action aux actionnaires de classe A du compartiment Foyer Selection-Euro.

Ce dividende est payable à partir du 6 février 2003 aux guichets de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg contre présentation du coupon n° 3.

Les actions de distribution de la Sicav seront cotées ex-dividende en Bourse à partir du 6 février 2003.

(00312/755/12)

Le Conseil d'Administration.

COLUMBUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 65.315.

Le Conseil d'Administration de COLUMBUS (ci-après la «Société»), conformément à l'Article 15 des Statuts de la Société, a décidé de convoquer les actionnaires de Columbus Portfolio (le «Compartiment») à une assemblée générale extraordinaire afin de voter sur le transfert des avoirs du Compartiment vers une autre société d'investissement à capital variable («Sicav») de droit luxembourgeois dénommée Vector Fund (le «Nouveau Fonds»), avec effet au 26 mars 2003 (la «Date Effective»).

Le Nouveau Fonds est une Sicav enregistrée sous la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»). Actuellement, le Nouveau Fonds ne comprend qu'un seul compartiment dénommé Vector Fund - CP I, qui réceptionnera les avoirs du Compartiment au cas où les actionnaires du Compartiment votent en faveur de ce transfert.

La décision d'apporter les avoirs du Compartiment au Nouveau Fonds résulte du fait que ce dernier formera une structure plus appropriée pour la gestion et le développement du Compartiment.

Le Nouveau Fonds est enregistré auprès de la Commission Bancaire et Financière, Bruxelles.

Les objectifs et la politique d'investissement du Compartiment resteront inchangés dans le compartiment Vector Fund - CP I au sein du Nouveau Fonds.

Pour plus de détails sur les principales différences entre la Société et le Nouveau Fonds, une lettre aux actionnaires est disponible au siège social de la Société ou auprès du Service Financier en Belgique assuré par la BANQUE BRUXELLES LAMBERT ou ses différents bureaux.

Les actionnaires du Compartiment qui ne souhaitent pas participer au transfert décrit ci-dessus pourront, sans frais, jusqu'à la Date Effective, racheter leurs actions dans le Compartiment.

Après la Date Effective, les actions du Compartiment non rachetées seront annulées et remplacées par des actions dans Vector Fund - CP I et le Compartiment cessera d'exister. Les actions au porteur dans le Compartiment seront échangées contre des actions au porteur dans Vector Fund - CP I.

Préalablement à toute décision de racheter ou de convertir leurs actions dans le Compartiment, les actionnaires du Compartiment sont invités à se référer au prospectus du Nouveau Fonds disponible, sans frais, à l'adresse de son siège social: 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires du Compartiment sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 21 février 2003 au siège social de Columbus au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, à 11.00 afin de délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Résolution extraordinaire

En conformité avec l'Article 12 des Statuts de COLUMBUS, approuver la contribution des avoirs de Columbus Portfolio à Vector Fund - CP I, un compartiment de la Sicav Vector Fund, enregistrée sous la partie I de la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée, l'annulation de toutes les actions existantes de Columbus Portfolio en contrepartie de l'émission d'actions dans Vector Fund - CP I sur la base de la valeur nette d'inventaire par action de Columbus Portfolio, et le remplacement subséquent des actions dans Vector Fund - CP I aux actionnaires de Columbus Portfolio.

Un quorum de présence de la moitié des actions émises et en circulation est requis pour délibérer à cette assemblée générale extraordinaire et la résolution extraordinaire sera adoptée par le vote favorable d'une majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée.

Pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire, tout propriétaire de titres au porteur doit effectuer le dépôt de ses titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée, au siège social de COLUMBUS ou auprès de la BANQUE BRUXELLES LAMBERT ou ses différents bureaux en Belgique.

Les actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Des procurations sont disponibles au siège social de COLUMBUS ou auprès de la BANQUE BRUXELLES LAMBERT ou ses différents bureaux en Belgique. Les actionnaires qui ne sont pas habilités à assister à cette assemblée générale extraordinaire sont priés de retourner une procuration au siège social de COLUMBUS.

Un avis sur le résultat de l'assemblée générale extraordinaire sera publié le 25 février 2003.

I (00291/755/54)

Le Conseil d'Administration.

CAT UMBRELLA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (in liquidation).

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 48.982.

Notice is hereby given that a

GENERAL MEETING

of Shareholders of CAT UMBRELLA SICAV (the «Fund») will be held at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, on Monday February 24, 2003 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts and the interim report of the liquidator
2. Miscellaneous

In order to attend the meeting of February 24, 2003, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Proxy forms are available upon request at the registered office of the Fund and should be returned duly completed to DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., att: Mrs Nicole Dupont, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, before 4.00 p.m. on February 22, 2003.

I (00311/755/20)

The Liquidator.

INVECOLUX A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.005.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 24 février 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002
3. Affectation du résultat

4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur
6. Mise en liquidation de la société
7. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
8. Divers

I (00279/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SOPARLU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 35.824.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du vendredi 28 février 2003 à 14.30 heures au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. Présentation et approbation des rapports de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
- b. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat global au 31 décembre 2002;
- c. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- d. Nominations;
- e. Divers.

I (00284/780/16)

Le Conseil d'Administration.

NIKKY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 88.539.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 février 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (00088/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NOISETTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 18.853.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 février 2003 à 17.30 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00113/029/20)

Le Conseil d'Administration.

NAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 17.877.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 février 2003 à 11.00 heures, au siège social, 55, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00114/029/20)

Le Conseil d'Administration.

EUROPIMMO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.959.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 février 2003 à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (00115/029/20)

Le Conseil d'Administration.

LUFAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.003.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 14 février 2003 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00116/029/21)

Le Conseil d'Administration.

LESIFACE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 13.494.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *14 février 2003* à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, des rapports de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2000 et au 30 juin 2001
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (00117/029/21)

Le Conseil d'Administration.

VISITRONICS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.946.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu exceptionnellement le *14 février 2003* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2002
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00123/795/16)

Le Conseil d'Administration.

OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.482.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le *13 février 2003* à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme OVERSEAS MEDIA INVESTMENTS S.A.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00206/802/14)

Le Conseil d'Administration.